

Maturitätsprüfung Französisch 2014

Klassen: 4AW (MiA), 4Ba (TaC), 4Bb (SnR), 4GL (DcM), 4IM (MiM), 4IS (JoK), 4LZ (TaH), 4Sb (Zul), 4SW (GeL), 4Wb (NuM), 5KSW (TaC)

Veillez remettre les pages blanches (parties I, II et III) avant de commencer la composition (IV).

Pour la quatrième partie, le dictionnaire bilingue est autorisé. Il est conseillé de prévoir 90 minutes pour la composition. Durée de l'examen : 4 heures.

Anatole France (1844-1924) était un écrivain français. Il écrivit le conte *Vol domestique* en 1904.

Anatole France: *Vol domestique*

Il y a environ dix ans, peut-être plus, peut-être moins, je visitai une prison de femmes. C'était un ancien château construit sous Henri IV et dont les hauts toits d'ardoise dominaient une sombre petite ville du Midi, au bord d'un fleuve. Le directeur de cette prison touchait à l'âge de la retraite ; il portait une perruque noire et une barbe blanche. C'était un directeur extraordinaire. Il pensait par lui-même et avait des sentiments humains. Il ne se faisait pas d'illusions sur la moralité¹ de ses trois cents pensionnaires, mais il n'estimait pas qu'elle fût bien au-dessous de la moralité de trois cents femmes prises au hasard dans une ville.

« Il y a de tout ici comme ailleurs », semblait-il me dire de son regard doux et las. Quand nous traversâmes la cour, une longue file de détenues² achevait la promenade silencieuse et regagnait les ateliers. Il y avait beaucoup de vieilles, l'air brut et sournois³. Mon ami le docteur Cabane, qui nous accompagnait, me fit remarquer que presque toutes ces femmes avaient des tares⁴ caractéristiques, que le strabisme⁵ était fréquent parmi elles, que c'étaient des dégénérées, et qu'il s'en trouvait bien peu qui ne fussent marquées des stigmates⁶ du crime, ou tout au moins du délit. Le directeur secoua lentement la tête. Je vis bien qu'il n'était guère accessible aux théories des médecins criminalistes et qu'il demeurait persuadé que dans notre société les coupables ne sont pas toujours très différents des innocents.

Il nous mena dans les ateliers. Nous vîmes les boulangères, les blanchisseuses, les lingères à l'ouvrage. Le travail et la propreté mettaient là presque un peu de joie. Le

directeur traitait toutes ces femmes avec bonté. Les plus stupides et les plus méchantes ne lui faisaient pas perdre sa patience ni sa bienveillance. Il estimait qu'on doit passer⁷ bien des choses aux personnes avec lesquelles on vit, qu'il ne faut pas trop demander même à des délinquantes et à des criminelles ; et, contrairement à
25 l'usage, il n'exigeait pas des voleuses et des entremetteuses⁸ qu'elles fussent parfaites parce qu'elles étaient punies. Il ne croyait guère à l'efficacité morale des châtiments⁹, et il désespérait de faire de la prison une école de vertu¹⁰. Ne pensant pas qu'on rend les gens meilleurs en les faisant souffrir, il épargnait le plus qu'il pouvait les souffrances à ces malheureuses. Je ne sais s'il avait des sentiments religieux,
30 mais il n'attachait aucune signification morale à l'idée d'expiation¹¹.

J'interprète le règlement, me dit-il, avant de l'appliquer. Et je l'explique moi-même aux détenues. Le règlement prescrit, par exemple, le silence absolu. Or, si elles gardaient absolument le silence, elles deviendraient toutes idiotes ou folles. Je pense, je dois penser, que ce n'est pas cela que veut le règlement. Je leur dis :
35 « Le règlement vous ordonne de garder le silence. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que les surveillantes ne doivent pas vous entendre. Si l'on vous entend, vous serez punies ; si l'on ne vous entend pas, on n'a pas de reproche à vous faire. Je n'ai pas à vous demander compte de vos pensées. Si vos paroles ne font pas plus de bruit que vos pensées, je n'ai pas à vous demander compte¹² de vos paroles. » Ainsi averties¹³, elles s'étudient¹⁴ à parler sans pour ainsi dire proférer de sons¹⁵. Elles ne deviennent pas folles et la règle est suivie.

Je lui demandai si ses supérieurs hiérarchiques approuvaient cette interprétation du règlement. Il me répondit que les inspecteurs lui faisaient souvent des reproches ; qu'alors il les conduisait jusqu'à la porte extérieure et leur disait : « Vous voyez cette grille ; elle est en bois. Si l'on enfermait ici des hommes, au bout de huit jours il
45 n'en resterait pas un. Les femmes n'ont pas l'idée de s'évader. Mais il est prudent de ne pas les rendre enragées. Le régime de la prison n'est pas déjà très favorable à leur santé physique et morale. Je ne me charge plus de les garder si vous leur imposez¹⁶ la torture du silence. »

L'infirmerie et les dortoirs, que nous visitâmes ensuite, étaient installés dans de grandes salles blanchies à la chaux, et qui ne gardaient plus de leur antique splendeur que des cheminées monumentales de pierre grise et de marbre noir surmontées de pompeuses Vertus en ronde bosse. Une Justice, sculptée vers 1600 par quelque artiste flamand italianisé, la gorge¹⁷ libre et la cuisse hors de sa tunique
55 fendue, tenait d'un bras gras ses balances affolées dont les plateaux se choquaient comme des cymbales. Cette déesse tournait la pointe de son glaive¹⁸ contre une petite malade couchée dans un lit de fer, sur un matelas aussi mince qu'une serviette pliée. On eût dit un enfant.

— Eh bien, cela va mieux? demanda le docteur Cabane.

60 — Oh ! oui, monsieur, beaucoup mieux.

Et elle sourit.

— Allons, soyez bien sage, et vous guérirez.

Elle regarda le médecin avec de grands yeux pleins de joie et d'espérance.

— C'est qu'elle a été bien malade, cette petite, dit le docteur Cabane.

65 Et nous passâmes.

— Pour quel délit a-t-elle été condamnée ?

— Ce n'est pas pour un délit, c'est pour un crime.

— Ah !

— Infanticide.¹⁹

70 Au bout d'un long corridor, nous entrâmes dans une petite pièce assez gaie, toute garnie d'armoires, et dont les fenêtres, qui n'étaient pas grillées, donnaient sur la campagne. Là, une jeune femme, fort jolie, écrivait devant un bureau. Debout, près d'elle, une autre, très bien faite, cherchait une clé dans un trousseau pendu à sa ceinture. J'aurais cru volontiers que ce fussent les filles du directeur. Il m'avertit que
75 c'étaient deux détenues.

— Vous n'avez pas vu qu'elles ont le costume de la maison? Je ne l'avais pas remarqué, sans doute parce qu'elles ne le portaient pas comme les autres.

— Leurs robes sont mieux faites et leurs bonnets, plus petits, laissent voir leurs cheveux.

80 — C'est, me répondit le vieux directeur, qu'il est bien difficile d'empêcher une femme de montrer ses cheveux, quand ils sont beaux. Celles-ci sont soumises au régime commun et astreintes²⁰ au travail.

— Que font-elles ?

— L'une est archiviste et l'autre bibliothécaire.

85 Il n'y avait pas besoin de le demander : c'étaient deux « passionnelles ». Le directeur ne nous cacha pas qu'aux délinquantes il préférait les criminelles.

— J'en sais, dit-il, qui sont comme étrangères à leur crime. Ce fut un éclair²¹ dans leur vie. Elles sont capables de droiture²², de courage et de générosité. Je n'en di-

rais pas autant de mes voleuses. Leurs délits, qui restent médiocres²³ et vulgaires,
90 forment le tissu de leur existence. Elles sont incorrigibles. Et cette bassesse, qui leur fit commettre des actes répréhensibles²⁴, se retrouve à tout instant dans leur conduite²⁵. La peine qui les atteint est relativement légère et, comme elles ont peu de sensibilité physique et morale, elles la supportent le plus souvent avec facilité.

— Ce n'est pas à dire, ajouta-t-il vivement, que ces malheureuses soient toutes in-
95 dignes de pitié et ne méritent point qu'on s'intéresse à elles. Plus je vis, plus je m'aperçois qu'il n'y a pas de coupables et qu'il n'y a que des malheureux.

Il nous fit entrer dans son cabinet et donna à un surveillant l'ordre de lui amener la détenue 503.

— Je vais, nous dit-il, vous donner un spectacle que je n'ai point préparé, je vous
100 prie de le croire, et qui vous inspirera sans doute des réflexions neuves sur les délits et les peines. Ce que vous allez voir et entendre, je l'ai vu et entendu cent fois dans ma vie.

Une détenue, accompagnée d'une surveillante, entra dans le cabinet. C'était une jeune paysanne assez jolie, l'air simple, nice²⁶ et doux.

105 — J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, lui dit le directeur. M. le président de la République, instruit²⁷ de votre bonne conduite, vous remet le reste de votre peine. Vous sortirez samedi.

Elle écoutait, la bouche entrouverte, les mains jointes sur le ventre. Mais les idées n'entraient pas vite dans sa tête.

110 — Vous sortirez samedi prochain de cette maison. Vous serez libre.

Cette fois elle comprit, ses mains se soulevèrent dans un geste de détresse, ses lèvres tremblèrent :

— C'est-il vrai qu'il faut que je m'en aille ? Alors qu'est-ce que je vas devenir ? Ici j'étais nourrie, vêtue et tout. Est-ce que vous pourriez pas le dire à ce bon monsieur, qu'il vaut mieux que je reste où je suis ?
115

Le directeur lui représenta avec une douce fermeté qu'elle ne pouvait refuser la grâce qui lui était faite ; puis il l'avertit qu'à son départ elle recevrait une certaine somme, dix ou douze francs.

Elle sortit en pleurant.

120 Je demandai ce qu'elle avait fait, celle-là. Il feuilleta un registre :

— 503. Elle était servante chez des cultivateurs... Elle a volé un jupon à ses maîtres... Vol domestique... Vous savez, la loi punit sévèrement le vol domestique.

Vocabulaire expliqué

¹ la moralité :	esprit et comportement moral
² la détenue:	la prisonnière
³ sournois, -e:	qui cache ses intentions, pensées
⁴ une tare:	un grave défaut héréditaire
⁵ le strabisme:	un problème visuel dans lequel les yeux pointent dans des directions différentes
⁶ les stigmates m.:	les marques, les signes
⁷ passer qc à qn:	permettre qc à qn, pardonner qc à qn
⁸ l'entremetteuse f.:	femme qui organise, pour de l'argent, des rencontres amoureuses
⁹ le châtiment:	la punition
¹⁰ une vertu:	une qualité positive
¹¹ l'expiation f.:	la souffrance subie dans un but de réparation morale
¹² demander compte à qn:	demander une justification ou une explication
¹³ avertir qn:	informer qn afin qu'il fasse attention
¹⁴ s'étudier à:	s'efforcer de
¹⁵ proférer des sons:	parler à voix haute
¹⁶ imposer qc à qn:	forcer qn à accepter qc
¹⁷ la gorge:	ici: la poitrine, les seins
¹⁸ le glaive :	une arme longue qui coupe, une épée
¹⁹ l'infanticide m.:	le meurtre d'un enfant
²⁰ astreint, -e à:	être obligé, -e de
²¹ un éclair:	ici: un bref moment
²² la droiture :	synonyme d' « honnêteté »
²³ médiocre :	ici : banal, -e
²⁴ répréhensible :	synonyme de blâmable, condamnable
²⁵ la conduite :	ici : le comportement
²⁶ nice:	un mot ancien pour « faible, innocent » utilisé de façon positive
²⁷ instruit, -e :	ici : informé, -e

Prénom et nom:

--

I. Compréhension écrite

a) Décidez si les affirmations suivantes sur le texte Vol domestique sont vraies (V) ou fausses (F).

Ensuite, indiquez la(les) ligne(s) où vous avez trouvé l'information.

Puis, écrivez une phrase en français qui justifie votre réponse ou citez un passage du texte.

Vous obtenez 1 point si tous les éléments sont corrects.

	V / F	points
<p>1. Le bâtiment dans lequel se trouve la prison de femmes a été conçu comme château.</p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

	V / F	points
<p>2. Les détenues peuvent seulement travailler en tant que boulangères, blanchisseuses ou lingères.</p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

	V / F	points
<p>3. Le directeur ne croit pas que le fait de punir quelqu'un puisse améliorer cette personne.</p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

Prénom et nom:

--

	V / F	points
<p>4. <i>Les règles de l'établissement sont péniblement respectées.</i></p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

	V / F	points
<p>5. <i>Selon le directeur, il n'y a pas de différences entre les prisonniers et les prisonnières.</i></p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

	V / F	points
<p>6. <i>La malade couchée dans l'infirmerie a tué un enfant.</i></p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

Prénom et nom:

--

	V / F	points
<p><i>7. Les deux filles du directeur travaillent dans la bibliothèque et les archives de la prison.</i></p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

	V / F	points
<p><i>8. Selon le directeur, on peut très bien corriger l'attitude des voleuses.</i></p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

	V / F	points
<p><i>9. Pour s'être mal comportée pendant son séjour en prison, la détenue 503 doit rester plus longtemps que prévu.</i></p> <p>les lignes:</p> <p>la justification:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	/	1

Prénom et nom:

b) Cochez l'affirmation correcte selon le texte. Il peut y avoir 0, 1, 2 ou 3 phrases correctes par numéro. Vous obtenez un point par section si tout est coché correctement.

10.

- a) Le directeur de la prison pense que les prisonnières ne sont pas beaucoup plus mauvaises que d'autres femmes.
- b) Le nombre exact des détenues n'est pas mentionné dans le texte.
- c) Selon le docteur, les coupables portent souvent la marque de leur crime ou délit sur le visage.

11.

- a) Avant son séjour en prison, la détenue 503 travaillait chez des paysans.
- b) À la fin du récit, elle pleure de joie.
- c) À son ancien lieu de travail, la détenue 503 a fait disparaître de l'argent.

12.

- a) Le narrateur du conte fait partie du récit.
- b) Il raconte les événements dans le moment même où il les vit.
- c) Le lecteur n'apprend rien sur le physique ni sur l'opinion du narrateur.

II. Interprétation

Répondez à deux questions sur trois. Basez-vous sur le texte et indiquez les lignes. Chaque réponse contiendra 150 à 200 mots.

Ecrivez vos réponses sur les pages 11 et 12 en mettant le numéro de la question. Notez le nombre de mots après chaque réponse.

Pour chaque réponse, vous pourrez obtenir un maximum de huit points dont quatre points vous seront accordés pour la langue et quatre points pour le contenu.

Question 1

Montrez et illustrez deux traits qui caractérisent le directeur. Ajoutez votre opinion personnelle.

Question 2

Caractériser dans la perspective du directeur les « criminelles » et les « délinquantes ». Ajoutez votre opinion personnelle.

Question 3

Interprétez l'épisode de la détenue 503 en parlant de deux aspects. Ajoutez votre opinion personnelle.

Prénom et nom:

III. Grammaire et traduction

Écrivez toutes les réponses sur ces feuilles.

1. Les pronoms

Remplacez ce qui est souligné par un pronom et récrivez la phrase.

a. Il nous mena dans les ateliers. (0.5 point)

.....

b. Nous avons vu les boulangères. (1 point)

.....

c. Il estimait qu'il ne fallait pas trop demander à des délinquantes. (0.5 point)

.....

d. Je veux expliquer moi-même le règlement aux détenues. (1.5 points)

.....

e. Leurs délits forment le tissu de leur existence. (0.5 point)

.....

/ 4

Prénom et nom:

2. Les pronoms relatifs

Comblez les lacunes par le pronom relatif qui convient.

- a. C'est la règle vous devez suivre dans cette prison.
- b. Le délit elle est condamnée est grave.
- c. Voici les détenues je vous ai parlé tout à l'heure.

/ 1.5

3. Le discours indirect

Récrivez les phrases du dialogue suivant au discours indirect.

- a. Le directeur a dit : « Vous sortirez demain de cette maison. » (1.5 points)

Le directeur a annoncé à la détenue

.....

.....

- b. La détenue a demandé : « Dois-je m'en aller ? » (1 point)

La détenue voulait savoir

.....

.....

Prénom et nom:

- c. La fille a dit: « Avant d'être emprisonnée, j'ai volé quelque chose à mes maîtres. » (1.5 points)

La fille a dit

.....

.....

- d. Le directeur lui a dit : « Soyez bien sage ! » (1 point)

Le directeur lui a dit

.....

/ 5

4. Le participe présent ou le gérondif

Récrivez la phrase en remplaçant la partie soulignée par un participe présent ou un gérondif.

- a. Comme elle ne savait pas où aller après sa libération, elle sortit en pleurant.

.....

.....

- b. Pendant que je réfléchissais à ce qu'il venait de dire, je suivais le directeur dans son bureau.

.....

.....

/ 1

Prénom et nom:

5. Traduction

Traduisez les phrases suivantes en français.

- a. Die Gefängnisinsassinnen bedauern, dass ihr Direktor bald in Rente geht.
(1.5 points)

.....
.....

- b. Obwohl die Insassinnen unglücklich sind, ziehen sie es vor, im Gefängnis zu leben. (1.5 points)

.....
.....

- c. Wenn ihre Eltern nicht so arm gewesen wären, hätte Julie vielleicht nie gestohlen. (2.5 points)

.....
.....

- d. Die schüchterne Frau hörte dem Direktor aufmerksam zu.(1.5 points)

.....
.....

/ 7

Total des points partie grammaire

/ 18.5

IV. Composition

Choisissez un des quatre sujets suivants. L'emploi du dictionnaire est autorisé.
Le titre doit être entièrement copié.

Écrivez 350 mots au minimum et comptez-les à la fin.

Notez votre nom, prénom et la classe sur chaque feuille.

Pour la composition, vous pourrez obtenir un maximum de 24 points dont douze points vous seront accordés pour la langue et douze points pour le contenu.

1. « Il n'y a pas de coupables », « il n'y a que des malheureux ». (ligne 96)

2. Penser par soi-même est-ce dire « non » ?

3. La punition, est-elle une bonne méthode éducative ?

4. Dans quelle mesure les innovations techniques ou artistiques ont-elles besoin d'une pensée qui dépasse les limites et les règles ?

5. Dans quelle mesure notre société a-t-elle besoin de limites et de règles ?

DISTRIBUTION DES POINTS, NOTE et DÉDUCTIONS**DISTRIBUTION DES POINTS**

I Compréhension écrite	12 points
II Interprétation	16 points
III Grammaire et traduction	18.5 points
IV Composition	<u>24 points</u>
Points possibles	70.5 points

NOTE

Le barème	$\frac{\text{points obtenus}}{67} \times 5 + 1 = \text{note}$
-----------	---

DÉDUCTIONS

- 1 à max. 4 points pour une écriture indéchiffrable et/ou une présentation non soignée
- 2 points si l'élève n'indique pas le prénom et le nom dans les cases prévues
- 2 points si l'élève ne donne pas le nombre de mots (interprétation et composition)

LES PROFESSEURS RESPONSABLES

Marita Del Cioppo, Hajnalka Tarcsai Augu, Lucia Germann von Schweinitz, André Mina, Matteo Molinari, Maro Nuber, Claudio Tambini, Ruth Schneider, Karin Joachim, Isabelle Zuber